

2019 -2020

REGLEMENTATION DES COMPETITIONS AMV

PRINCIPALES MODIFICATIONS

1° MODIFICATIONS DES ARTICLES SUIVANTS :

1. Organisation et déroulement des compétitions

- **1.3 Les compétitions : règles générales**
 - **1.3.2 Les championnats de France** (Page 12)

Titre de Champion de France : Il est décerné dès lors que la catégorie ouverte permet une rencontre effective le jour de la compétition.

- **1.4 Les compétitions - Déroulement**
 - **1.4.4 Le contrôle des passeports sportifs** (Page 14)

Il doit contenir :

- Un justificatif d'identité française ou un justificatif de naissance en France et un justificatif de domicile en France pour les compétiteurs mineurs à partir de la catégorie Minimes pour les championnats de France.

2. Règlement commun des compétitions des Arts Martiaux Vietnamiens (tous styles)

- **2.2 Règlement des compétitions combats**
 - **2.2.1 Durée des combats par catégories d'âge** (Page 22)

La durée des combats chez les juniors est ramenée à 1 minute 45.

- **2.2.4 Techniques et actions autorisées** (Page 23 et 24)

Les attaques sont limitées aux surfaces suivantes : (page 23)

- Tête (sauf à l'arrière).
- Poitrine ; Abdomen ; Côtés du buste.
- Cuisses (sauf en coupe enfant)
- Jambes. (En coupe enfants : uniquement sous le genou dans le cas d'un balayage).
- Les techniques visant le dos sont interdites.

Valeur indicative des techniques à prendre en considération dans l'ordre décroissant de leur difficulté : (Page 24)

- Coup de pied sauté à la tête
- Ciseau ou projection suivi d'un marquage maîtrisé
- Coup de pied à la tête
- Coup de pied sauté au corps
- Mise au sol suivie d'un marquage maîtrisé
- Coup de pied au corps ; coups de genou ou de coude au corps (uniquement en Seniors et vétérans)
- Balayage, ciseau ou projection non suivi
- Coup de poing à la tête ou au corps

3. Règlement des compétitions spécifiques d'arts martiaux vietnamiens traditionnelles

- **3.1 Règlement compétitions techniques AMVT**
 - **3.1.1 Principe général** (Page 38)

L'utilisation d'armes en « métal » est autorisée pour toutes les catégories mais les armes doivent être non tranchantes et aux extrémités arrondies.

▪ **3.1.4 Manipulation des armes** (Page 39 et 40)

L'épreuve Bai Vu Khi est autorisée dès les catégories poussins. Cependant, les catégories poussins et pupilles sont regroupées en une seule catégorie et sans distinction de sexe.

Pour les épreuves Song Luyen et Dong Dien Quyen, la manipulation des « armes » est autorisée à partir de la catégorie benjamin(e)s.

▪ **3.1.6 Déroulement de la compétition** (Page 40)

La disqualification d'un compétiteur ou d'une équipe est possible pour les raisons suivantes :

- Le ou les intéressés ne se sont pas présentés ou signalés à l'issue des 3 appels ;
- Le ou les intéressés adoptent un comportement contraire à l'esprit sportif.

Si un compétiteur ou une équipe est disqualifié(e), le corps arbitral le signale.

Temps de récupération : le compétiteur ou l'équipe dispose de deux minutes de récupération entre chaque prestation. Ce temps est porté à trois minutes avant une finale.

Lors des phases finales, si un compétiteur ou une équipe est disqualifié(e) au motif d'un comportement contraire à l'esprit sportif, il (elle) ne peut pas participer aux phases de repêchage.

▪ **3.1.7 Liste des armes autorisées** (Page 41)

Il est ajouté l'arme suivante à la liste des armes :

- La chaîne : dâ y xích
- **3.2 Règlement compétitions combat enfants AMVT**
 - **3.2.4 Attribution des points** (Page 47)

Valeurs des techniques à prendre en considération dans l'ordre décroissant de valeur :

- Coup de pied sauté à la tête
- Ciseau ou projection suivi d'un marquage maîtrisé
- Coup de pied à la tête
- Coup de pied sauté au corps
- Mise au sol suivie d'un marquage maîtrisé
- Coup de pied au corps
- Balayage, ciseau ou projection non suivi
- Coup de poing à la tête ou au corps

2° REGLES GENERALES CONCERNANT LES CATEGORIES MINIMES :

Les catégories Minimales peuvent participer à la fois aux coupes de France enfants, aux championnats de France jeunes et adultes et au challenge Dinh Bo Linh.

3° COMPLEMENT RELATIF AU REPECHAGE :

✚ **4. Règlement arbitrage AMV**

- **4.11 Procédé de mise en place et de traitement d'une poule de repêchage**

Cas particulier : (Page 66)

Lorsque le repêchage, en technique et en combat, oppose deux compétiteurs s'étant déjà rencontrés dans le tableau principal, il n'y a pas de duel. Le compétiteur vainqueur du tableau principal avance automatiquement dans le tableau de repêchage.

4° NOUVELLE REGLE :

Une nouvelle compétition d'animation est proposée : Le Challenge Dinh Bo Linh est une compétition d'animation ouverte des catégories poussins à minimes. Se référer au règlement spécifique pages 34 à 37.